

----- Message transféré -----

Sujet : [!! SPAM] [INTERNET] Projet photovoltaïque SAUMERAY
Dossier 12455081
Date : Wed, 25 Oct 2023 22:50:26 +0200 (CEST)
De : > valerie.millochau (par Internet)
Répondre à : valerie.millochau
Pour : ddt-consultations-publiques@eure-et-loir.gouv.fr

Monsieur Cadet Laurent - Commissaire Enquêteur,

Je porte à votre attention les faits suivants :

- Pourquoi la DDT autorise la construction de ce parc photovoltaïque sur une zone "tampon", une ZNIEFF de type 1, zone humide majeure pour l'enjeu de la faune et de la flore mais aussi zone de régulation des crues du Loir alors qu'en 2024 l'ETAT va l'obliger à protéger et valoriser ces zones humides dont le pourcentage en Eure est nettement plus faible que la moyenne des autres départements !
- L'étude des oiseaux a été minimisée sur 8/9 espèces "intéressantes" alors qu'environ 180 espèces font de ce territoire un lieu privilégié de migration et/ou nidification ; il a été oublié la cigogne noire (espèce protégée d'ailleurs !)
- La multiplication des projets tant éoliens que photovoltaïques sur la commune de Saumeray nous amène à penser que SAUMERAY = POUBELLE ou POT DE CHAMBRE de la Com Com du Bonnevalais
- Gros danger d'INONDATION pour les habitants de la commune confirmé par des relevés d'altimétrie ! La société NEOEN ne tient pas compte de ces différences d'altimétrie qui peuvent être dévastatrices
- INCONCEVABLE de construire sur cette zone tampon !!!!!
- On sait pertinemment que la faune ne reprendra jamais sa place dans cette ZNIEFF 1 une fois que les travaux PV l'auront dévastée !
- Corrélation incorrecte entre les services de l'ETAT et les bureaux d'études.....NEOEN n'a pas démontré sa fiabilité financière
- Morale quant à l'appel d'offre : aucune entreprise française ni pour les matériaux utilisés ainsi que les installations

- Nuisance sonore du projet, déformation des routes, augmentation du trafic routier pendant les travaux
- En cas d'incendie, d'inondation, maîtriser l'environnement du site par NEOEN.....mauvaise démonstration
- Approbation du projet par les élus locaux alors que la population est opposée et à peur des retombées par la déviation forcée de la rivière LE LOIR : population EN DANGER
- La compensation de cette zone humide sur la commune de Charonville n'a pas été clairement définie (on a entendu 600/700m² - la zone impactée est de 854 m² : elle être doit compenser deux fois soit 1700m²....on est loin du compte. NEOEN ne s'est pas étendu sur ce sujet d'ailleurs ; il manque des compensations de territoire !!!!
- L'enjeu économique n'est pas à la hauteur des futurs risques que la population peut subir
- La redevance à la commune est nettement insuffisante par rapport aux risques encourus
- Pour cette commune, quelles améliorations du cadre de vie vont être apportées : on aimerait le savoir
- Que l'ETAT subventionne les propriétaires pour s'équiper individuellement de panneaux PV : oui
- Privilégier les hangars agricoles, les ombrières de parking, les entrepôts logistiques : oui
- Implanter de tel projet dans des friches, zones désertiques d'habitations, loin des rivières : oui

Bien à vous.

Valérie et Eric Poussard
2 rue de la Motte - Le Grand Bois
28800 SAUMERAY